
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

325

C

256



ADRESSE

AU

CONGRÈS NATIONAL DE LA BELGIQUE,

PAR

LE COMMERCE DE LIÈGE.

MESSEURS!

Les soussignés Négocians et Manufacturiers de la Province de Liège, croient devoir mettre sous vos yeux un tableau des Craintes que l'état actuel des choses excite parmi les Bons Citoyens; parcé qu'il paroît que d'autres personnes cherchent à entretenir, à eet égard, des illusions dangereuses.

En conséquence, ils vont passer en revue la plupart des branches d'industrie de la Province de Liège, en s'efforçant de démontrer combien il leur reste peu de chances de succès.

On doit mettre en première ligne l'exploitation de la houille, qui, si on veut faire attention que chaque ouvrier a ordinairement à sa charge, 4 à 5 personnes, doit être considérée comme donnant des moyens d'existence à 60,000 individus dans cette seule Province.

Du moment où nous perdons le privilège pour ainsi dire exclusif, dont nous jouissions en Hollande, par l'énorme droit d'environ 8 florins par 1000 kilo. ou 150 pour cent de la valeur des houilles prises à Liège, qui frappe les charbons étrangers; il faut renoncer à toute espérance de livrer ce com-



bustible , dans cette ancienne partie du royaume. Pour que nous en fussions totalement expulsés , il n'étoit pas nécessaire que nos produits fussent assimilés aux produits étrangers ; la Hollande auroit atteint ce but d'expulsion en déclarant purement et simplement ses ports libres.

Et cependant on peut compter que notre Province y exportoit annuellement du charbon pour plus de cinq millions de florins des Pays-Bas.

On prétend que nous trouverons à nous dédommager du côté de la France ; mais pour voir combien cette espérance est chimérique , il suffit de faire attention que le transport de Liège à Sedan coûte environ 40 francs par 1000 kilo. ; de sorte que la charretée qui coûte à Liège environ 20 francs coûteroit à Sedan 100 francs. Demandons maintenant à quel usage on pourroit employer du charbon à pareil prix , et cela dans un pays comme les rives supérieures de la Meuse où le bois est abondant.

Personne sans doute ne voudra en tirer d'ici , si ce n'est peut-être la manufacture d'armes de Charleville et quelques propriétaires de machines à vapeur , pour qui le charbon de terre est un objet d'une nécessité absolue , et qui en prennent quelques bateaux par an. Nous disons quelques bateaux , car c'est avec peine qu'on auroit pu compter cinq bateaux français en charge , ou dernièrement un Journal en voyoit une immense quantité ; nous faisons ressortir ce fait , pour prouver cette tendance à entretenir les illusions dont il a été parlé plus haut.

Dans un pareil état de choses , un grand nombre de houillères devront se fermer : qu'arrivera-t-il alors ? Peut-on se le demander sans frémir ? quand on se rappelle qu'une grande commune des environs



de Liège a été tout récemment menacée de pillage par les ouvriers d'une seule houillère à qui on avoit voulu faire subir une diminution de salaire.

Pour les fers, nous trouvions en Hollande un droit en notre faveur d'environ 40 pour cent; et ce droit tout énorme qu'il paroît suffisoit à peine pour que nous puissions soutenir la concurrence de l'Angleterre; nous voilà donc, du moment où ce droit est, nous ne dirons pas tourné contre nous, mais seulement supprimé, nous voilà donc aussi exclus de la Hollande pour les fers. Où placerons nous alors le produit de nos usines ?

Mais la France, nous dit-on, va revenir à des idées plus libérales. Que nous importe son libéralisme commercial ? il ne peut en résulter qu'une diminution en faveur de tout produit étranger, dès-lors ne trouverons-nous pas, pour nous barrer le passage, l'Angleterre qui se présentera avec nous aux douanes françaises, armée de ce terrible avantage de 40 pour cent dont nous avons parlé. Ce futur libéralisme dont on nous promet de si beaux résultats n'est donc rien pour nous.

Alors vient le traité de commerce qu'on a toujours soin de nous montrer en perspective. C'est pour le coup un cas tout différent; un traité de commerce seroit pour nous un privilège. (Chose que toute fois ne s'accorderoit peut-être pas très-bien avec le libéralisme), et si nous le supposons possible; nous aurons pour quelques branches, une espérance de salut.

Mais cette supposition sur quoi la fonder ? Un traité est un échange d'avantages; or, quels avantages la Belgique, *isolée*, offrira-t-elle à la France qui ne soient bien foibles, en comparaison de ceux que celle-ci auroit pu tirer de cette même Belgique *réunie* à la Hollande; à la Hollande qui consom-

mant sans produire, auroit ouvert des débouchés sans demander pour elle-même aucune réciprocité onéreuse : et cependant bien loin de se montrer disposée à faire pareil traité, la France a, dans les dernières années, laissé voir, à l'égard du royaume des Pays-Bas, une rigueur destructive de toutes relations. Ce traité ne lui a donc pas semblé avantageux. Comment supposer que, maintenant que depuis la séparation nous ne pourrions même lui offrir la moitié des avantages qu'elle auroit eue, alors; elle seroit d'un avis contraire?

Mais, nous dit-on encore, la politique plaidera pour nous? Non; un Membre du Congrès l'a dit; si nous n'obtenons pas de traité de commerce, nous devons nous réunir à la France; donc si la France nous convoîte, comme on n'en peut douter, elle se gardera bien de nous accorder ce traité.

Cependant, nous dit-on encore, si la France veut incorporer la Belgique à son territoire, elle ne cherchera pas à la ruiner; car elle ne trouveroit aucune ressource dans une population sans industrie. On se trompe, elle en trouveroit d'abord une très-importante, sur-tout à l'époque d'une réunion, c'est-à-dire de nombreux soldats : elle trouveroit ensuite des consommateurs qui augmenteroient la prospérité de son commerce, où peut être on ne rencontreroit maintenant que peu de partisans d'une réunion; parce qu'ils ne verroient pas sans jalousie, renaître une concurrence qui jadis portoit le plus grand préjudice à ses fabriques de draps, etc.

A propos de Draps, on nous dit que nous en fournirons en Hollande. Nous en fournirons en Hollande! et il y a trois mois, il falloit un droit d'entrée pour nous y protéger contre la Prusse; etc. Que sera-ce,

demandons-le à ces Hommes si Heureux , puisqu'ils sont si remplis d'espérance , que sera-ce quand au lieu d'y trouver un droit en notre faveur , nous y trouverons un droit contre nous , que nous devons par conséquent ajouter à notre prix actuel ?

Ces considérations s'appliquent à la plupart des autres branches de notre industrie ; Savoir :

La Clouterie.

La Quincaillerie ; (Ferronnerie).

La Fabrication de la Chaux.

La Navigation qui trouvoit dans les Charbons seuls de quoi occuper six cents Bateaux.

La Fabrication du Plomb et du Zinc.

Celle des Machines à vapeur , protégées ci-devant en Hollande , par un droit d'environ 9 fls. , (compris Syndicat), par 100 kil.

Quoique nous ayons quelques fabriques d'Indienne , nous n'en parlerons pas ; laissant à la ville de Gand , le soin d'exprimer pour elle et pour nous , les inquiétudes , non-seulement des fabricans , qui peut-être se dévoueroient pour la patrie ; mais des nombreuses populations qui trouvoient dans cette branche d'industrie leurs moyens d'existence.

L'Agriculture même aura beaucoup à souffrir ; car la Hollande avoit imposé les grains étrangers en faveur des nôtres , pour les empêcher de tomber à un prix qui n'en auroit pas payé la culture ; chose dont on a senti l'importance il y a quelques années.

Nous ne dirons rien des forêts , que la fermeture des houillères , le chômage des usines où l'on consume des charbons de bois , la cessation des demandes de la Marine Hollandoise , qui repoussoit aussi les bois

étrangers, par un droit, vont priver de nombreux débouchés ; sans parler de l'effet qu'aura sur les bâtisses de toute espèce, la stagnation du commerce et de l'industrie manufacturière.

On triomphe lorsqu'on nous fait voir quelques fabriques d'armes en activité ; mais hélas ! combien durera cette activité ? quelques mois peut-être ; mais lorsqu'elle cessera que deviendront les ouvriers qu'elle alimente ? ils viendront comme les ouvriers en draps, les houilleurs, les ouvriers d'usines, demander du pain aux comités de secours et les comités de secours feront de-nouvelles collectes. Mais ces collectes ne cesseront-elles pas bientôt de produire ? au milieu de la stagnation du commerce, ne verra-t-on pas dans un court délai ; un grand nombre des bienfaiteurs au rang des nécessiteux.

Quels excès n'aura-t-on pas alors à redouter ? car c'est à cette crainte seule qu'il faut toujours en revenir. Ne regrettera-t-on pas amèrement d'avoir oublié que chaque peuple doit nourrir ses pauvres, pour ne pas en être égorgé ; et que pour cette raison, il est quelque fois bon de créer des industries qui ne peuvent avoir, même pour un temps assez long, qu'une prospérité factice ; à charge si l'on veut à ceux qui s'en tiennent au rôle paisible de consommateurs, mais qui (ces consommateurs) doivent bien s'y résigner pour éviter de plus grands maux.

Messieurs, un homme célèbre (BROUGHAM), a dit récemment : *« Je renonce à tous les avantages qu'il faudroit retirer des ruines de la prospérité publique. »* Que ces belles paroles, digne d'un Vrai Patriote, soient votre devise. La Belgique vous en conjure. Peut être ainsi vous la sauverez des maux dont elle est menacée, et par-là vous mériterez les

seuls éloges que de Bons Citoyens doivent ambitionner.

Pleins de confiance en vos lumières et en votre patriotisme, nous sommes avec un profond respect,

MESSIEURS!

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

J. R. Lambermont. — N. Goffin. — H. Lafleur. — P. Massart. — J. Bolsée. — J. Bomal. — B. Bernière. — Titulaire, et Cnie. — P. L. Namur. — J. N. Lefevre. — Ern. Dechange. — Heptia-Dechange. — Noirfalize-Bronckart. — Receveur. — J. J. Systemans. — F. Jongen et Delrez. — L. Kinkin. — Carlot Bronn. — Ch. Jonckers. — A. Gavage. — P. Lambotte. — F. Chainaye-Discry. — J. J. Delarge. — L'épouse Jos. Cochaux. — Dné. Discry. — J. Bernard. — J. J. Francotte. — N. Goffin. — Piret et Lefebvre. — J. J. Hontoy. — P. L. Pypers. — J. F. J. Goffin. — Martial-Rongé. — G. A. Laimarche. — Ledoux. — Gerard Demet. — J. J. Discry. — T. J. Lambert. — Veuve F. Lhoest-Beauduin. — Urbain Fossoul. — H. Legros. — J. P. Marchoz. — A. Simonis. — A. Discry. — C. J. Grisard. — Humblet-Thirard. — B. Lafleur. — F. G. Echement. — Watrin-Dardespinne. — J. Renard. — J. Heptia. — Burdo-Stas, et Cnie. — A. J. Deneff. — Watrin-Gomrée. — Clément Francotte. — L. J. Rodberg. — Deribeancourt. — L. Elias. — E. Renard. — Carlier-Demet. — G. Lafleur. — G. J. Delabrassinne. — Vandermosen. — Parfondry, aîné. — E. A. et H. J. Maquinay, frères. — Hri. Libert. — De Rossius. — B. Montulet. — M. J. Lhonneux. — J. J. Massart. — J. L. De Lhonneux, fils. —

P. Neuville. — Mouton. — Guilmot. — H. J. Londot. — Edourd Hauzeur. — F. C. Mosselman. — J. F. Bourdau. — De Bleret-Dupont. — J. Tilman. — T. Corbesier. — J. N. Dupont. — N. Max. Lesoinne. — H. Detige. — Kemlin. — H. J. Malaise. — Lelievre. — H. Debouny-Caps. — N. J. Goffart. — J. J. Guilmin. — L. Beaudrihaye et frères. — F. Spineux. — Spineux et Moyse. — J. T. Dubois. — J. Beaudrihaye. — C. J. Davreux. — J. Spermens. — Fréd. De Sauvage. — Ch. Behr. — Veuve Dubois-Dandrimont. — J. M. Orban, et fils. — J. Drion-Libert. — D. D. Gavage. — T. J. Xhafflaire. — Bethune-Fassin. — Forgeur. — H. Gilman. — F. Deboubers, fils. — J. N. David. — S. J. Pirard. — J. P. Gerard. — J. J. Deprez. — J. M. H. Lemaire. — L. Frins-Beaudrihaye. — Vanzuylen-Constant. — Ch. Constant. — Florent Martial. — H. J. Dumoulin. — J. Lazarus. — Veuve Demet. — P. J. Renard. — Pinsky. — B. Horne. — J. Behr. — L. D. Collard. — Fréd. Braconnier. — W. M. Raick. — Pour Lt. Stas, N. Cerfontaine. — D. S. Joicis. — Corbesier, frères. — L. A. J. Rodberg. — Jean Libert. — Franc. Honin. — L. Lhoest. — B. J. Collette. — L. Collette. — J. J. Collette-Beco. — Jos. et C. Begasse. — Nicolas De Sauvage. — Ch. Dubois. — J. J. Bellefroid. — D. Beyne, fils. — Rasquinet. — Baud. Colson. — J. J. Thonard. — Pierard. — Veuve Dallemagne-Elias. — H. Dessain. — J. B. Rongé, fils. — T. Beaujean. — Aug. Doreye, fils. — H. Beurkens. — J. Franquet. — Ch. Rossius. — C. J. Mean. — C. J. Cleinge, etc. etc. etc.

Liège, le 6 Décembre 1830.



